

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 29 septembre 2026
---	---

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	24 + 5 pouvoirs	17 septembre 2026	18 septembre 2026

N° délibération	Objet
2026-122	Redevances Eau potable vente en gros – Tarifs année 2027

Le 29 septembre 2026 à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret, sous la présidence de Jean, François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Yvan RICHARD, Sylvie MANZONI

BOTMEUR : Eric PRIGENT

BRASPARTS : Valérie BESNARD, , Sylvie LE QUEAU, Anne ROLLAND

BRENNILIS : Dominique COADOUR, Valérie JOUAN

HUELGOAT : Laura SERANDOUR, Audrey GUYADER

LA FEUILLEÉ : Jean François DUMONTEIL, Alan SPARFEL, Haud LE GOLIAS

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Geneviève HEMON

LÔQUEFFRET : Bernard BARON, Louis-Marie LE GUILLOU

PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN, Christiane REDON

SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC

SCRIGNAC : André PAUL, Francis KERVOELEN, Didier MADEC

Pouvoirs : Séverine GELIN à Sylvie MANZONI, Guy DENIEL à Valérie BESNARD, Aurélien MONFORT à Laura SERANDOUR, Gaëtan PEYREBESSE à Audrey GUYADER, Marc MEQUIGNON à Geneviève HEMON

Absentes : Coralie JEZEQUEL, Karine DONCKERS

Secrétaire de séance : Audrey GUYADER

Rapporteur : Arnaud COZIEN

La vente d'eau se fait également en gros auprès d'autres producteurs.

Considérant la proposition du conseil d'exploitation de la régie Eau et Assainissement réuni le 21 septembre 2026,

Il est proposé à l'assemblée de se prononcer sur la grille tarifaire suivante pour la vente en gros d'eau pour l'année 2027 :

Ventre en gros Eau potable	Part variable €/m3 H.T. part intercommunale	Part fixe €/m3 H.T. part intercommunale	Redevance Agence de l'Eau en vigueur
Brasparts vers Pleyben	La valeur sera recalculée en janvier 2027 conformément à la convention et selon la formule de révision $P_n = K1 * P_o$	La valeur sera recalculée en janvier 2027 conformément à la convention et selon la formule de révision $P_n = K1 * P_o$	Prélèvement
Huelgoat vers Poullaouen	1	500	Prélèvement
Brennilis vers Syndicat de Kerbalaen	La valeur sera recalculée en janvier 2027 conformément à la convention et selon la formule de révision $P_n = K1 * P_o$	La valeur sera recalculée en janvier 2027 conformément à la convention et selon la formule de révision $P_n = K1 * P_o$	Prélèvement
Eau brute ZA Croas An Herry	1	80	Consommation performance prélèvement

Il est proposé de délibérer sur ces propositions.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait certifié conforme au registre,
 Le Président,

La secrétaire,


